

furent mis à mort dans cette ville, ainsi qu'un notaire de Riverie, Jean-Marie Couchoud, natif de Saint-Chamond (1). Mais les religieuses de Saint-Joseph, jetées en prison, furent sauvées par l'arrivée du 9 thermidor.

Les idées révolutionnaires avaient pénétré sans doute dans l'esprit de la population, qui accepta franchement d'abord les prêtres assermentés. Mais quand les passions politiques furent calmées, il se fit une réaction générale. Les prêtres réfractaires, qui célébraient la messe, pendant la nuit, dans quelques maisons particulières, reprirent aussi une grande influence sur les esprits, et provoquèrent une manifestation contre le curé constitutionnel de Riverie, qui fut chassé le 20 floréal an x (10 mai 1802), par le maire et les habitants, au moment où il officiait à l'église, dont la porte fut fermée par l'autorité municipale (2).

M. et Madame de Montherot avaient émigré en Suisse, dès l'année 1791. Mais, Madame de Montherot rentra en France, l'année suivante, au moment de la mort de son père. Si elle s'exila de nouveau, ce ne fut pas pour longtemps; car, dans le courant de l'année 1796, nous la voyons en possession de la terre de Riverie, dont elle avait confié la gestion au sieur Didier Delaremanichère, son homme d'affaires. Monsieur de Montherot était aussi revenu en France dès qu'il y eut sécurité pour la noblesse; il habitait ainsi à Paris, rue du Mail, quand il mourut, le 28 février 1798, âgé seulement de quarante-un ans (3).

(1) Liste générale des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie. — *A Commune-affranchie*. Destefanis, an II.

(2) Lettre de Blanchard, chef de la 12^e légion de la gendarmerie nationale au citoyen Najac, préfet du Rhône (Bibliothèque Coste, 17,588).

(3) Révérend du Mesnil. *F. de Montherot et sa famille*. (REVUE DU LYONNAIS, 3^e série, t. VIII, 236.)